

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 06 du 10 octobre 2022 à 20 h 30

Présents : (09) MM. ROY Nicole, GIRAUD Jacky, VERGNAUD Didier, ROBIN Sébastien, AUTIN Cyril, TOLLIS Eddy, MASSET Nicole, FORT Sonia, HALOCHE Sylvie

Pouvoir : (01) M. DENIS Ludovic à M. AUTIN Cyril

Absents excusés : (03) MM. CATALA Hervé, LAVENAT Dominique, LAVAUD Jean-Paul

Absent : (01) M. DUDOGNON Stéphane

Madame Sylvie HALOCHE est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01 – Création d'un emploi au service périscolaire ;
- 02 – Tarifs de la location de la salle Marius Lavenat ;
- 03 – Tarifs de la location de l'Orangerie ;
- 04 – Reversement de l'allocation compensatrice transport à Triac-Lautrait ;
- 05 – Prise en charge des fournitures d'isolation du logement sis 8 Espace Marcilhacy.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2022 :

Madame Sylvie HALOCHE et Monsieur Eddy TOLLIS demande une correction du procès-verbal sur le point suivant :

- *Dans « Questions diverses », le point sur «Aménagement Place de La Poste », il est demandé de supprimer la phrase « il est prévu de voir un tailleur de pierre ». En effet, Madame Haloche et Monsieur Tollis font remarquer qu'il n'a pas été décidé de voir un tailleur de pierre et qu'aucune décision définitive n'a été prise de façon collégiale sur le devenir de ces pierres.*

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30/08/2022, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D_2022_6_1 : Création d'un emploi au service périscolaire :

Madame le Maire informe l'assemblée que le nombre d'enfants présents en garderie du soir est élevé.

Pour la sécurité des enfants, il est nécessaire de recruter une deuxième personne pour la sécurité des enfants. Cette personne pourra assurer l'entretien de la classe du Directeur d'école et venir en aide pour la surveillance des enfants.

Madame Sylvie HALOCHE demande si du personnel déjà en poste ne pourrait pas assurer ces missions. Madame le Maire répond que les agents des écoles effectuent déjà un nombre d'heures suffisants par jour.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour 4.99/35^{ème} hebdomadaire, à compter du 17/10/2022.

Décision : Avis favorable.

D_2022_6_2 : Tarifs de la location de la salle Marius Lavenat :

Les travaux de la salle étant bientôt terminés, Madame le Maire propose de déterminer des tarifs de location.

Une discussion a lieu sur le nombre de personnes que la salle peut accueillir. Monsieur Robin informe que les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à des obligations de sécurité (incendies...).

Par ailleurs, Madame Masset expose des idées de décorations notamment sur l'éclairage qui pourrait être installé.

Monsieur Tollis pose la question sur la nature des locations acceptables (réunions, repas...)

Après discussion, les tarifs de location sont fixés comme suit :

- Pour les habitants de la commune : 60 €
- Pour les habitants hors commune : 80 €
- KW (chauffage) : 0.50 €
- Caution : 500 €

Décision : Avis favorable.

D_2022_6_3 : Tarifs de la location de l'Orangerie :

L'Orangerie pourrait être mise à disposition pour des petites manifestations (vernissage...).

Après discussion, il est décidé d'appliquer un forfait de 10 € par jour, électricité comprise, aucune caution ne sera demandée.

Décision : Avis favorable.

D_2022_6_4 : Reversement de l'allocation compensatrice transport à Triac-Lautrait :

Madame le Maire rappelle que, comme les années précédentes, une convention avec la commune de Triac-Lautrait doit être conclue afin de définir les modalités de reversement des allocations compensatrices perçues de Grand Cognac au titre de la délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires.

En effet, la commune de Triac-Lautrait étant structure organisatrice de second rang, c'est elle qui assure le paiement des factures résultant du marché public conclu avec le transporteur.

Aussi, la somme de 4 038 € perçue au titre de l'année scolaire 2021-2022 sera à reverser à la commune de Triac-Lautrait.

Décision : Avis favorable.

D_2022_6_5 : Prise en charge des fournitures d'isolation du logement sis 8 Espace Marcihacy :

Madame le Maire informe que la locataire du logement communal sis 8 Espace Marcihacy a proposé d'effectuer des travaux d'isolation consistant en l'installation de plaques de placopatre afin de fermer le haut de l'escalier menant à son logement et ainsi, préserver la chaleur de son logement.

Le coût de ces travaux s'élève à 187.18 € TTC.

Décision : Avis favorable.

Par ailleurs, elle a demandé l'installation de thermostats afin de réguler la température des radiateurs. Un devis sera sollicité auprès du chauffagiste.

Questions diverses :

- Repas des aînés et cérémonie des vœux : la salle des fêtes étant occupée par 2 classes pendant toute la durée des travaux de l'école. Sur proposition des membres du conseil municipal, Madame le Maire pourrait solliciter une salle située dans l'Abbaye.
- Pose des décorations de Noël : il est décidé de les installer plus tard que d'habitude : vers le 19 décembre et les retirer vers le 10 janvier.
- Eclairage public : il est proposé de couper l'éclairage public entre 22 heures et 6 heures 30 du matin : avis favorable, la demande sera faite auprès du SDEG 16.

- Dévasement du bassin du parc : présentation du devis pour un montant de 4 680 €, prévu au budget 2022.
- Infiltration d'eau dans le logement communal Place de La Poste : des devis ont été sollicités, dans l'attente.
- Dépoussiérage de l'Eglise : présentation d'un devis (intervention de cordistes) : 4 980 € TTC.
- Mise en peinture des 2 paires de volets de la salle Marius Lavenat : coût de 285.56 € TTC.
- Rénovation de la porte d'accès à l'Eglise et fabrication des 2 portes du cloître : un devis est présenté pour la somme de 18 958.16 € TTC.
- Rénovation de la porte de la mairie : devis de 9 742.28 € TTC.
- Plan Communal de Sauvegarde : Madame le Maire informe que le PCS doit être révisé. Madame Haloche et Messieurs Giraud, Vergnaud, Tollis et Autin se réuniront prochainement avec Madame Roy pour le revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.